

Le berlinpass BuT: Avantages, application et extension

Quelle est la différence entre « berlinpass » et « berlinpass-BuT » ?

- Avec le **berlinpass**, toutes les personnes éligibles bénéficient d'une réduction sur les activités culturelles, sportives et de loisirs, et peuvent demander le « Berlin Ticket S » du BVG.
- Le berlinpass-BuT, **qui nécessite une demande séparée**, offre aux enfants plus d'avantages du paquet d'éducation et de participation, par exemple, **les cours de soutien (Förderkurse)** jusqu'à l'âge de 25 ans.

Qui reçoit le « berlinpass-BuT » et où peux-je l'obtenir ?

Le berlinpass-BuT est accessible à toutes les personnes qui ont leur résidence principale à Berlin et qui, elles-mêmes ou leurs parents, bénéficient de l'une des prestations suivantes :

- Allocation de chômage II (ALGII) ou prestation sociale par le Jobcenter,
- Aide sociale par le Sozialamt,
- Prestations selon la loi sur les prestations pour demandeurs d'asile (AsylbLG) via l'office régional pour les réfugié(e)s (LAF) ou le Sozialamt,
- Allocation de logement (Wohngeld) ou supplément familial (Kinderzuschlag) via le Bürgeramt.

De quels documents ait-on besoin pour la première demande ou la prolongation du berlinpass-BuT ?

- Si vous demandez les prestations pour la première fois, veuillez présenter aux autorités un **certificat scolaire actuel** (Schulbescheinigung), un **contrat scolaire** (Schulvertrag), ou la **carte d'étudiant** ainsi qu'une **photo d'identité** de votre enfant. Si les prestations sont renouvelées, le berlinpass-BuT sera renouvelé automatiquement.
- Si vous avez droit à une **allocation de logement** ou à une **supplément familiale**, vous devez également remplir une **demande séparée** pour recevoir le berlinpass-BuT, que vous trouverez à l'adresse www.intellego.de/but. Après l'expiration de la période d'attribution (Bewilligungszeitraum), tous les documents doivent être remplis et soumis à **nouveau**.
- A partir de **16 ans**, vous pouvez également **demandez vous-même le berlinpass-BuT**. Vous aurez besoin de la décision d'octroi

(Bewilligungsbescheid) (la vôtre ou celle de vos parents), d'une photo d'identité et de votre carte d'identité.

Quelles réglementations divergentes s'appliquent en raison de la pandémie actuelle de Corona ?

- **Attention:** Seul le berlinpass (**sans BuT**) est automatiquement prolongé jusqu'au 28.2.21.
- Comme d'habitude, le **berlinpass BuT** ne sera prolongé ou réédité par les autorités responsables que **lorsque les prestations seront prolongées** (telles que l'ALG II, l'aide sociale, l'allocation sociale, l'allocation de logement et le supplément familial, les prestations selon l'AsylbLG).

Que dois-je prendre en compte lorsque je demande ou que je prolonge le berlinpass-BuT ?

- Les demandes de prestations et du berlinpass-BuT peuvent généralement être faites **par courrier** ou en les déposant dans la boîte de lettres des autorités.
- Lorsque vous demandez des prestations pour la première fois, veuillez joindre un **certificat scolaire, un contrat scolaire, ou la carte d'étudiant** de votre enfant.
- Pour le moment, il n'est pas nécessaire d'envoyer une photo de passeport.
- Pour être sûr, veuillez joindre **une note** sur laquelle vous demandez la délivrance d'un **berlinpass-BuT** en cours de validité.
- Le **berlinpass-BuT** doit ensuite vous être envoyé avec la prime de prestation (Leistungsbewilligung).
- Vous avez des **problèmes pour demander ou prolonger le berlinpass-BuT**? Nous serons heureux de vous aider.
- Comme alternative au berlinpass-BuT, vous pouvez nous envoyer **une copie de votre prestation** (Leistungsbescheid) **ou de votre avis d'approbation** (Bewilligungsbescheid) afin que votre enfant puisse continuer à participer aux cours de soutien.



Bornitzstr. 73-75 10365 Berlin

Tel.: 030/208493574 Fax: 030/208493571

team@intellego.de www.intellego.de